

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : 1er octobre 2024

Séance du 19 septembre 2024

Date de convocation : 4 septembre 2024
Date d'affichage : 4 septembre 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Bastide des Jourdans, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOURLAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTÉ, Mariane DOMEIZEL, Bernadette VITALE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Serge ROBIN, Josianne MAURIN.

Procurations :

Catherine SERRA donne procuration à Josianne MAURIN, Jean-Louis ROBERT donne procuration à Richard ROUZET, Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Samantha KHALIZOFF donne procuration à Mariane DOMEIZEL, Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Luc BOREL, Jean-Paul GROUILLER donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER

Absents et excusés :

Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Josiane PANATTONI, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON

Monsieur Nicolas SALERNO est nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-086
Budget Annexe GEMAPI - Vote du budget 2024**

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2017-088 du 21 décembre 2017 prenant acte de la prise en compétence GEMAPI obligatoire au 1er Janvier 2018 ;

Vu la délibération n°2018-012 du 15 février 2018 instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire de COTELUB ;

Vu la délibération n°2024-084 du 19 septembre 2024 portant création d'un budget annexe rattaché à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;

Vu la nomenclature M57 ;

Vu les statuts de COTELUB ;

COTELUB est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2018.

Par une délibération du 15 février 2018, il a été décidé l'instauration d'une taxe GEMAPI sur le territoire de COTELUB.

Afin d'avoir une meilleure gestion des dépenses et recettes de fonctionnement et d'appréhender au mieux la gestion des opérations d'investissement, il a été décidé de créer un budget annexe GEMAPI.

Après avoir été présenté par nature et après avoir rappelé que le budget est voté par chapitres globalisés pour la section de fonctionnement et par chapitres d'opération pour la section d'investissement, le budget est soumis au vote du conseil communautaire.

Il est précisé que les recettes d'investissement, en application du principe de la non-affectation des recettes, sont présentées pour information par opération mais votées par chapitre.

Le budget primitif de l'exercice 2024 se présente comme suit :

L'équilibre en section Fonctionnement	:	141 107,32 €
L'équilibre en section Investissement	:	1 063 011,85 €

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON - BUDGET ANNEXE GEMAPI - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 063 011,85	1 063 011,85
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 063 011,85	1 063 011,85
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	141 107,32	141 107,32
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	141 107,32	141 107,32
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 204 119,17	1 204 119,17

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De voter par nature le budget primitif annexe GEMAPI de COTELUB pour l'année 2024 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement » ;
- D'adopter le budget primitif 2024 annexe GEMAPI de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **Vote** par nature le budget primitif annexe GEMAPI de COTELUB pour l'année 2024 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement » ;

- **Adopte** le budget primitif 2024 rattaché GEMAPI de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente ;
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits,

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Nicolas SALERNO
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRONOVITCH
Président

